

## Commune de Bouzonville

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020

-- 0 --

Présents (27) : M. Armel CHABANE, M. Omer ARSLAN, M. Gaston AUGEROT, Mme Halime COLAKER, Mme Françoise DALSTEIN, M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK, Mme Esher GOELLER, Mme Tiffany GUERSING, M. Nicolas HART, M. Jean-Yves HEUSSER, Mme Sandrine JUNGSMANN, M. Alain LINDEN, M. Fabrice MEYER, Mme Marie Line MURGIA, Mme Isabelle OUAZANE, M. Guy OLLINGER, Mme Marjorie PFISTER, M. Mike QUADRINI, M. Matthieu REBERT, M. Pascal RICATTE, Mme Michelle RIGAUD, Mme Cécile RIOS, M. Stéphane SCHNEIDER, Mme Marie-christine VENNEN, M. Thierry WEILAND, Mme Dominique WITTISCHE.

Sur proposition de M. Denis PAYSANT, Maire sortant, en accord avec M. Armel CHABANE, M. Matthieu REBERT est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Mme Gabrielle VARNOUX, conseillère municipale de 2001 et 2008 puis membre du CCAS de 2008 à 2020, ainsi que de M. Raymond SCHMIT, conseiller municipal de 1983 à 1989 puis de 1995 à 2001.

M. Denis PAYSANT souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil Municipal. Il se félicite de la coopération entre lui même et M. Armel CHABANE qui a prévalu postérieurement au scrutin du 15 mars dans le cadre de la période de transition. Il a eu des dossiers parfois difficiles à gérer notamment pendant la période d'état d'urgence sanitaire. M. Denis PAYSANT accorde également une pensée à ses prédécesseurs, MM. Pierre GRANDJEAN et Gilbert PHILIPP.

#### **1. 2020052501 - Installation du nouveau Conseil Municipal**

M. Denis PAYSANT, Maire sortant, installe le nouveau Conseil Municipal tel qu'élus lors des élections municipales du 15 mars 2020

L'ordre provisoire du tableau du Conseil Municipal est annexé et trié d'abord selon le nombre de voix obtenues, ensuite par âge décroissant.

#### **2. 2020052502 - Elections du Maire**

M. Guy OLLINGER, doyen de la nouvelle assemblée prend la présidence de séance.

M. Armel CHABANE est le seul candidat à la fonction de Maire.

Il est procédé à une élection à bulletin secret.

Les résultats de l'élection sont les suivants :

### Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		27
<b>A déduire</b> Bulletins litigieux énumérés aux Art L65 et L66	-	0
<b>Reste</b> Pour le nombre de suffrages exprimés	=	27
Majorité absolue		14

A obtenu :

M. Armel CHABANE

Vingt sept voix (27)

M. Armel CHABANE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et immédiatement installé. M Guy OLLINGER cède la présidence de l'assemblée à M. Armel CHABANE, Maire.

M. Armel CHABANE remercie du fond du coeur les membres du Conseil Municipal pour l'immense honneur qui lui est fait pour son élection en tant que Maire. C'est avec beaucoup d'humilité et lucidité qu'il accepte son élection. M. Armel CHABANE sera digne de la confiance que lui accorde le Conseil Municipal, qui pourra compter sur son engagement total.

M. Armel CHABANE accorde la parole à Mme Marie Christine VENNER, qui souhaite pleine et entière réussite au nouveau Conseil Municipal et au nouveau Maire. Elle considère que l'état d'urgence sanitaire en cours ainsi la crise économique qui s'annonce nécessitera l'engagement de tous. Mme Marie-Christine VENNER, tout en regrettant l'abstention record constatée lors du scrutin du 15 mars, considère que la campagne électorale est définitivement close et qu'il importe à présent de passer à une période de co-construction entre toutes les sensibilités représentées au sein du Conseil Municipal. Elle formule le voeu que les délibérations du Conseil Municipal soient exemptes de tout conflit d'intérêt à l'avenir.

### **3. 2020052503 - Détermination du nombre d'Adjoints au Maire**

M. le Maire propose la création de 8 postes d'adjoints au Maire, selon par groupes de fonctions ci-dessous :

Poste d'adjoint	Groupes de fonctions
1 <sup>ère</sup> adjointe	Adjointe au Maire en charge de la proximité, de la redynamisation du centre-ville, de l'accompagnement et du soutien aux commerces, des affaires scolaires, du transport scolaire, du périscolaire, de la sécurité routière et du stationnement, ainsi que de l'état civil
2 <sup>ème</sup> adjoint	Adjoint au Maire en charge des travaux, des voiries et de l'enfouissement des réseaux secs, des affaires immobilières (notamment la profonde transformation de la Saint-Charles), des forêts, des relations transfrontalières, notamment avec la

	Ville jumelée de Rehlingen-Siersburg, des relations avec les Associations patriotiques, et aux correspondances avec la Défense
3 <sup>ème</sup> adjoint	Adjointe au Maire en charge de la santé, du développement durable, de la biodiversité, de la transition énergétique et écologique, de la Démocratie participative, des familles et des mobilités
4 <sup>ème</sup> adjoint	Adjoint au Maire en charge des Finances, de l'emploi et du développement économique, des appels d'offre, de l'évènementiel et de l'animation, des foires et marchés
5 <sup>ème</sup> adjoint	Adjointe en charge des solidarités, des politiques sociales, du Centre Communal d'Action Sociale, de la lutte contre la pauvreté, des relations avec les associations caritatives, de la jeunesse, des seniors et des relations intergénérationnelles, des personnes ayant un handicap
6 <sup>ème</sup> adjoint	Adjoint en charge des sports, des relations avec les associations sportives, des installations sportives, des manifestations sportives, du tourisme, de la valorisation du patrimoine, du service civique, du centre aéré
7 <sup>ème</sup> adjoint	Adjointe en charge de la culture, des relations avec les associations culturelles, de l'Espace culturel, des évènements culturels, de l'information et de la communication, du bulletin municipal, du développement des arts, des relations interculturelles et inter culturelles
8 <sup>ème</sup> adjoint	Adjoint en charge de la rénovation urbaine et des grands aménagements urbains, de la rénovation de l'habitat, de la propreté et du fleurissement, de l'accessibilité, de la réforme de l'administration générale et technique

M. le Maire indique que le choix de créer 8 postes d'adjoints illustre sa stratégie d'action et de renouveau mais aussi sa volonté de s'appuyer sur l'expérience des élus qui l'ont rejoint. 8 adjoints seront nécessaires compte tenu de l'importance des défis à relever et de l'indispensable collégialité dans la prise de décisions.

Les adjoints qui seront proposés sont issus d'horizons très différents (associations, entreprises, anciens élus, professions libérales) pour fédérer le plus de compétences possibles autour du maire au sein d'une équipe soudée et transversale.

Une lettre de mission sera notifiée à chaque adjoint avant la rentrée de septembre 2020 déclinant les différents objectifs à atteindre sur une période de 1 an afin que tous, y compris les Adjointes au Maire, rendent des comptes. Les lettres de missions seront présentées pour information au Conseil Municipal. M. Armel CHABANE indique par ailleurs qu'il rendra également compte de son action au Conseil Municipal.

Compte tenu par ailleurs de la nécessaire solidarité le montant des indemnités des adjoints ne sera globalement pas en hausse par rapport au mandat précédent. Un effort financier sera consenti par les élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer 8 postes d'adjoint au Maire.

#### **4. 2020052504 - Election des Adjointes au Maire**

M le Maire indique qu'en accord avec ses colistiers, il propose une liste de 8 adjoints comme suit :

1<sup>ère</sup> adjointe : Mme Michelle RIGAUD  
2<sup>ème</sup> adjoint : M Roland GLODEN

3<sup>ème</sup> adjointe : Mme Françoise DALSTEIN  
 4<sup>ème</sup> adjoint : M Guy OLLINGER  
 5<sup>ème</sup> adjointe : Mme Cathy GLUCK  
 6<sup>ème</sup> adjoint : M. Alain LINDEN  
 7<sup>ème</sup> adjointe : Mme Halime COLAKER  
 8<sup>ème</sup> adjoint : M. Gaston AUGEROT

Aucune autre proposition de liste n'est formulée par l'assemblée. La liste ci-dessus est donc la seule sur laquelle l'élection portera.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		27
<b>A déduire</b> Bulletins litigieux énumérés aux Art L65 et L66	-	5
<b>Reste</b> Pour le nombre de suffrages exprimés	=	22
Majorité absolue		12

La liste présentée par M. le Maire et conduite par Madame Michelle RIGAUD recueille 22 voix, soit 100 % des suffrages exprimés. Ladite liste est donc déclarée élue par M. le Maire, dans l'ordre exposé ci-dessus.

Le tableau du Conseil Municipal est modifié en conséquence, comme indiqué en annexe 2 (tableau définitif du Conseil Municipal)

**5. 2020052505 - Lecture de la charte de l' élu**

En application de l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire donne lecture de la charte de l' élu suivante :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l' exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

M. le maire a également communiqué en annexe de la note de synthèse de la séance l'intégralité des articles du Code Général des collectivités Territoriales portant statut de l'élu local.

En complément, le Maire annonce l'écriture par les membres du Conseil Municipal d'une charte d'exemplarité de l'élu local.

#### **6. 2020052506 - Délégations au Maire**

Ce point est inscrit à l'ordre du jour sur recommandation des services de l'Etat compte tenu des difficultés à prévoir pour réunir le Conseil Municipal dans les semaines à venir. En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire sollicite du Conseil Municipal une délégation dans les domaines suivants :

- passation des marchés de travaux et de services dans le cadre de la procédure adaptée, pour les montants inférieurs aux seuils fixés par le Code de la Commande Publique et le règlement intérieur applicable en la matière,
- acceptation des indemnisations de sinistres divers par les assureurs de la collectivité,
- création ou modification des régies de recettes nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- attribution des concessions de cimetière,
- acceptation des dons et legs en faveur de la commune de Bouzonville,
- cession de biens communaux relevant du domaine privé de gré à gré, dans la limite d'une valeur de 4 600 €,
- exercice (ou non) du droit de préemption urbain, étant entendu que M le Maire se réserve le droit de saisir le Conseil Municipal de l'opportunité d'exercer ce droit dans les affaires qu'il juge les plus importantes pour la commune,
- actions en justice dans l'intérêt de la collectivité,
- réalisation et mobilisation des lignes de trésorerie nécessaires à la liquidation des dépenses communales, dans la limite du plafond défini par le Conseil Municipal,

- autorisation des interventions du Service Départemental d'Archéologie préventive dans le cadre des projets d'aménagement décidés par le Conseil Municipal,
- renouvellement des adhésions et cotisations aux associations décidées initialement par le Conseil Municipal ainsi qu'aux abonnements divers.

Le Code Général des collectivités Territoriales prévoit également que toute délégation de fonction accordée par le Conseil Municipal au Maire fasse l'objet de comptes rendus réguliers par ce dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accorder les délégations au Maire susvisées.

### **Discours d'investiture**

C'est avec émotion que le Maire prend la parole pour s'adresser aux personnes présentes et aux bouzonvillois.

Il remercie les électeurs, les élus de la majorité mais aussi de l'opposition pour la confiance qu'ils lui ont accordée.

Cette confiance l'honore mais l'oblige également à veiller à la stricte application du programme qui lui a valu son élection ainsi qu'à un devoir d'exemplarité.

L'entrée en fonction de M. Armel CHABANE a été différée du fait de l'état d'urgence sanitaire. Il remercie M. Denis PAYSANT, dont les fonctions de Maire ont été prolongées de deux mois, pour son attitude constructive et professionnelle pendant cette période transitoire. En dépit du déconfinement autorisé depuis le 11 mai, l'état d'urgence sanitaire reste en vigueur et nécessite une vigilance toute particulière et la persistance des actes civiques et solidaires. Les conséquences de la pandémie de COVID-19 aura un impact négatif sur la vitalité économique et financière de notre Ville.

Tout en étant conscients des atouts mais aussi des faiblesses de notre Commune, il conviendra de mettre en oeuvre le programme politique de la majorité, dont les 6 priorités sont les suivantes :

- l'emploi et l'économie : pour une Ville prospère et attractive,
- la santé et la solidarité : pour une Ville qui protège,
- la sécurité et l'autorité : pour une Ville plus sécurisée,
- le cadre de vie : pour une Ville propre, verte, accessible,
- le bien vivre ensemble : pour une Ville harmonieuse,
- l'action municipale : pour une Ville avec des services municipaux efficaces et modernes

Le mandat de M. Armel CHABANE sera caractérisé par l'échange et la proximité avec toutes les forces vives que compte notre Commune, les experts mais aussi les habitants, sous la forme d'une démocratie participative.

Les trois maîtres mots seront la confiance, l'efficacité et le pragmatisme.

M. le Maire, sans renier ses convictions gaulliste et sociale est conscient qu'il est, en tant que Maire, l'élu de proximité, qui se doit d'être à l'écoute sans parti pris d'aucune sorte.

Une feuille de route sera prochainement présentée aux habitants et mise en oeuvre dans les 100 premiers jours du mandat.

La première des priorités sera de répondre à la crise sanitaire et d'aider les habitants les plus en difficulté. Le deuxième volet de l'action immédiate de la municipalité aura trait à la propreté et à la sécurité de nos concitoyens. Les services municipaux seront mis en ordre de marche pour répondre à ces impératifs. Pour ce faire, M. Armel CHABANE compte sur les chefs de service présents et à travers eux sur l'ensemble des agents de la collectivité.

M. le Maire remercie Madame Marie-Christine VENNER et ses colistiers pour leur confiance et formule le voeu que tous puissent travailler au service de l'intérêt général.

M. Armel CHABANE remercie également les membres de sa famille et ses proches pour leur soutien indéfectible, ainsi que M. Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est, son exemple.

Un dépôt de gerbe sera organisé à l'issue du Conseil Municipal en présence de MM. Gilbert PHILIPP et Denis PAYSANT, l'ensemble du Conseil Municipal et les autorités civiles et militaires. Ce geste symbolique se veut fédérateur et s'inscrit dans la continuité républicaine et le devoir de mémoire.

**Annexe 1 - Tableau provisoire des membres du Conseil Municipal (avant élection du Maire et de ses adjoints)**

<b>Identité</b>	<b>DN</b>	<b>Adresse</b>	<b>CP Ville</b>	<b>Voix obtenues lors des élections du 15 mars 2020</b>
OLLINGER Guy	03/07/1946	10 rue de Bruxelles	57320 Bouzonville	785
AUGEROT Gaston	19/02/1950	24 rue saint Hubert	57320 Bouzonville	785
HEUSSER Jean Yves	21/11/1951	6 rue des Clos	57320 Bouzonville	785
GLODEN Roland	28/05/1954	1 annexe de Heckling	57320 Bouzonville	785
RICATTE Pascal	03/12/1960	8 rue Jeanne d'Arc	57320 Bouzonville	785
WITTISCHE Dominique	02/08/1961	2 rue de Londres	57320 Bouzonville	785
RIGAUD Michelle	25/06/1962	2A route d'Aidling	57320 Bouzonville	785
LINDEN Alain	12/08/1964	6 rue des jardins du couvent	57320 Bouzonville	785
OUAZANE Isabelle	06/12/1965	13 rue Birck	57320 Bouzonville	785
DALSTEIN Françoise	11/08/1966	7 rue de Bruxelles	57320 Bouzonville	785
JUNGMANN Sandrine	30/05/1969	9 rue Jeanne d'Arc	57320 Bouzonville	785
MURGIA Marie Line	22/01/1970	17A rue Birck	57320 Bouzonville	785
SCHNEIDER Stephane	30/09/1971	13 rue de Benting	57320 Bouzonville	785
GLUCK Cathy	09/09/1974	2 rue des jardins du couvent	57320 Bouzonville	785
QUADRINI Mike	06/03/1976	5 place du Général de Gaulle	57320 Bouzonville	785
ARSLAN Omer	20/05/1977	27A rue de la petite suisse	57320 Bouzonville	785
MEYER Fabrice	09/04/1978	16 rue Saint Hubert	57320 Bouzonville	785
PFISTER Marjorie	10/06/1980	4A rue de Madrid	57320 Bouzonville	785
COLAKER Halime	12/07/1987	14 rue du docteur Schweitzer	57320 Bouzonville	785
REBERT Matthieu	17/10/1990	7 rue des marronniers	57320 Bouzonville	785
CHABANE Armel	20/01/1991	6 rue des chênes	57320 Bouzonville	785
GUERSING Tiffany	12/02/1993	16 annexe d'Aidling	57320 Bouzonville	785
RIOS Cecile	07/07/1999	21 rue de Sarrelouis	57320 Bouzonville	785
VENNER Marie Christine	24/10/1953	64 rue du Luxembourg	57320 Bouzonville	325
WEILAND Thierry	28/11/1968	2F rue des chênes	57320 Bouzonville	325
GOELLER Esther	31/08/1975	10 rue du Luxembourg	57320 Bouzonville	325
HART Nicolas	07/11/1981	3 rue de la vigne	57320 Bibiche	325



## Annexe 2 - Tableau définitif des membres du Conseil Municipal (après élection du Maire et de ses adjoints)

<b>Identité</b>	<b>DN</b>	<b>Adresse</b>	<b>CP Ville</b>	<b>Fonction</b>
CHABANE Armel	20/01/1991	6 rue des chênes	57320 Bouzonville	Maire
RIGAUD Michelle	25/06/1962	2A route d'Aidling	57320 Bouzonville	Première Adjointe au Maire
GLODEN Roland	28/05/1954	1 annexe de Heckling	57320 Bouzonville	Deuxième Adjoint au Maire
DALSTEIN Françoise	11/08/1966	7 rue de Bruxelles	57320 Bouzonville	Troisième Adjointe au Maire
OLLINGER Guy	03/07/1946	10 rue de Bruxelles	57320 Bouzonville	Quatrième Adjoint au Maire
GLUCK Cathy	09/09/1974	2 rue des jardins du couvent	57320 Bouzonville	Cinquième Adjointe au Maire
LINDEN Alain	12/08/1964	6 rue des jardins du couvent	57320 Bouzonville	Sixième Adjoint au Maire
COLAKER Halime	12/07/1987	14 rue du docteur Schweitzer	57320 Bouzonville	Septième Adjointe au Maire
AUGEROT Gaston	19/02/1950	24 rue saint Hubert	57320 Bouzonville	Huitième Adjoint au Maire
HEUSSER Jean Yves	21/11/1951	6 rue des Clos	57320 Bouzonville	Conseiller Municipal
RICATTE Pascal	03/12/1960	8 rue Jeanne d'Arc	57320 Bouzonville	Conseiller Municipal
WITTISCHE Dominique	02/08/1961	2 rue de Londres	57320 Bouzonville	Conseiller Municipal
OUAZANE Isabelle	06/12/1965	13 rue Birck	57320 Bouzonville	Conseiller Municipal
JUNGMANN Sandrine	30/05/1969	9 rue Jeanne d'Arc	57320 Bouzonville	Conseiller Municipal
MURGIA Marie Line	22/01/1970	17A rue Birck	57320 Bouzonville	Conseiller Municipal
SCHNEIDER Stephane	30/09/1971	13 rue de Benting	57320 Bouzonville	Conseiller Municipal
QUADRINI Mike	06/03/1976	5 place du Général de Gaulle	57320 Bouzonville	Conseiller Municipal
ARSLAN Omer	20/05/1977	27A rue de la petite suisse	57320 Bouzonville	Conseiller Municipal
MEYER Fabrice	09/04/1978	16 rue Saint Hubert	57320 Bouzonville	Conseiller Municipal
PFISTER Marjorie	10/06/1980	4A rue de Madrid	57320 Bouzonville	Conseiller Municipal
REBERT Matthieu	17/10/1990	7 rue des marronniers	57320 Bouzonville	Conseiller Municipal
GUERSING Tiffany	12/02/1993	16 annexe d'Aidling	57320 Bouzonville	Conseiller Municipal
RIOS Cécile	07/07/1999	21 rue de Sarrelouis	57320 Bouzonville	Conseiller Municipal
VENNER Marie Christine	24/10/1953	64 rue du Luxembourg	57320 Bouzonville	Conseiller Municipal
WEILAND Thierry	28/11/1968	2F rue des chênes	57320 Bouzonville	Conseiller Municipal
GOELLER Esther	31/08/1975	10 rue du Luxembourg	57320 Bouzonville	Conseiller Municipal
HART Nicolas	07/11/1981	3 rue de la vigne	57320 Bibiche	Conseiller Municipal